

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 464 Jeudi 21 décembre 2023 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN - Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusée : Peggy DICKENS,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	Pour les réunions à venir : • BEX, samedi 20 janvier en présentiel, • Séminaire BEx-DTN en présentiel, les 20 et 21 janvier 2024, • BEX, jeudi 01 février à 18h30, en distanciel, • Conseil Fédéral, samedi 17 février, en distanciel, • BEX, mercredi 28 février à 18h30, en distanciel, • BEX, jeudi 14 mars à 18h30, en distanciel, • Conseil Fédéral, samedi 16 mars, en distanciel, • BEX, mardi 26 mars à 18h30, en distanciel, • Conseil des territoires ultramarins, le vendredi 5 avril en présentiel, • Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 6 avril 2024, en présentiel, • Conseil des territoires : le dimanche 7 avril, en présentiel, • BEX, jeudi 18 avril à 18h30, en distanciel, • BEX, lundi 06 mai à 18h30, en distanciel, • BEX, mercredi 29 mai à 18h30, • Conseil Fédéral, samedi 15 juin, en présentiel, à la maison du Canoë Kayak à Vaires-Sur-Marne, • BEX, mercredi 19 juin à 18h30, • BEX, mercredi 03 juillet à 18h30,
2. Demande d'affiliation Association Vézère Canoë Kayak (Nouvelle Aquitaine)	ASSOCIATION VÉZÈRE CANOË KAYAK est une association loi 1901 créée le 21/11/2023. La structure est située à Vigeois (19), et souhaite s'affilier à la FFCK à partir du 1^{er} janvier 2024. La structure a pour objet : • La promotion des activités canoë kayak, • L'organisation et le développement de la pratique du Canoë Kayak, • L'accompagnement et la participation des licenciés aux manifestations, • L'organisation de compétitions ou autres manifestations diverses, • La contribution à faire connaître, protéger et mettre en valeur l'environnement naturel nécessaires à la pratique. La structure propose en eau calme : du sprint, SUP et kayak polo et en eau vive :

	slalom, descente, Sup, raft, kayak de haute rivière et randonnée. Le club souhaite mettre en place une école de pagaie jeune et adulte ainsi qu'une école de compétition. Avis favorable du CRCK. Projet club à vocation de compétition avec des jeunes athlètes présents sur différents pôles (Angoulême, Pau). Une localisation intéressante sur la moyenne Vézère pour maintenir praticable un parcours emblématique de la descente sportive. Une vigilance cependant sur l'utilisation potentielle du bassin d'Uzerche qui ne doit pas se faire en concurrence avec le club CK Uzerche. Avis favorable pour le service. Cependant, au regard des nombreuses dispositions statutaires obligatoires (car imposées par le code du sport) qui sont manquantes, le service préconise de n'activer administrativement l'affiliation seulement à la réception des statuts modifiés. → Le BEx valide cette affiliation mais en n'activant administrativement seulement à la réception des statuts modifiés et déposés en préfecture.
3. Demande d'affiliation Les Aïtos Brévinos (Pays de la Loire)	LES AITOS BREVINOIS est une association loi 1901 créée en septembre 2021. La structure est située à Saint-Brévin-Les-Pins (44), et souhaite s'affilier à la FFCK à partir du 1^{er} janvier 2024. La structure a pour but de promouvoir la pirogue Polynésienne, le Va'a et les sports de rame, en organisant des entraînements et des manifestations sportives. Le CDCK 44 consulté, émet un avis favorable à cette demande qui est une création réfléchie depuis plusieurs mois. Située sur le rivage sud de l'estuaire cette association concourt au développement harmonieux des sports de pagaie sur le littoral de la Loire Atlantique. Avis favorable du CRCK. Cette jeune association constituée de 17 adhérents montrent un fort engagement. Cela se manifeste notamment par une pratique régulière, la participation au « Fort Boyard Challenge » mais aussi par l'organisation d'une manifestation au mois de juin dernier, la « St Brev'a ». Le projet associatif doit encore être rédigé. Cependant, l'objectif est d'abord le développement du nombre de pratiquants Va'a majeurs et mineurs. Aujourd'hui, les pratiquants naviguent dans une pirogue 6 places avec le souhait d'en acquérir une seconde plus performante pour les compétitions. La municipalité soutient le projet en subventionnant l'association et en les accueillant dans la base nautique municipale. Avis favorable du service pour passage en BEX. Cependant, au regard des nombreuses dispositions statutaires obligatoires (car imposées par le code du sport) qui sont manquantes, le service préconise de n'activer administrativement l'affiliation seulement à la réception des statuts modifiés. → Le BEx valide cette affiliation mais en n'activant administrativement seulement à la réception des statuts modifiés et déposés en préfecture.
4.	Dans ces deux derniers cas, il semble compliqué pour des nouvelles structures, de disposer des statuts type de la Fédération, réservés actuellement sur les structures adhérentes. → Le BEx demande au service Accompagnement des Structures d'étudier une possibilité d'insérer sur le site Fédéral, un nouveau champ pour la création d'une

	nouvelle structure, en précisant les documents à fournir et en mettant à disposition, soit les Statuts Types d'association sportive, soit un contact pour les obtenir et avoir un suivi sur les procédures d'obtention des membres affiliés, agréés ou associés. Les outils existent mais sont limités à l'espace Club (non accessible aux personnes de l'extérieur).
5. Demande d'affiliation Rima Here (Pays de la Loire)	RIMA HERE est une association loi 1901 créée en 2023. La structure est située à Saint Nazaire (44) et demande son affiliation au 1^{er} janvier 2024. La structure a pour objet de promouvoir la culture polynésienne au travers d'activités culturelles, sportives et événementielles privées ou publiques (danse, Ukulélé, vannerie, pirogue, etc.). La structure propose la pratique de l'Océan racing et du Va'a et souhaite également proposer de la pagaie santé. Elle cherche à accueillir des scolaires et organiser des événements. Le projet de développer une section pirogue au sein de l'association permettrait de réaliser les différents projets et de proposer un cadre réglementaire et sécurisé. A noter que dans les pratiquants ont au moins une pagaie verte et deux personnes ont obtenu une pagaie rouge en même temps qu'une unité de valeur d'entraîneurs de pirogue. L'Association RIMA HERE est orientée compétition et compte déjà dans ses rangs le dernier vice-champion de France junior qui est d'ailleurs sponsorisé par un équipementier. Les rameurs ont également fini 4ème en V6 senior à Brest en 2023 et 4ème en individuel en 2022. Dans les différents projets, il faut citer : - Un partenariat sur une course afin d'y intégrer des épreuves de Va'a et des animations polynésiennes, - Un travail avec des profs de collège / lycée pour développer le Va'a vers un public de jeune, - Un partenariat pour développer le Va'a Santé visant à promouvoir la discipline vers les entreprises et les populations sédentaires souhaitant perdre du poids. L'association RIMA HERE comprend près d'une trentaine de personnes dont une quinzaine de pratiquants pirogue. La démarche est extrêmement motivée et réfléchie visant réellement à développer le Va'a dans la région. Le Comité Départemental de Canoë Kayak de Loire Atlantique, émet un avis réservé pour l'instruction du dossier de l'association Rima Here. Le projet de cette association culturelle visant à créer une section sportive pour la pratique de la pirogue, intervient dans la ville de St Nazaire, qui possède, depuis plus de soixante ans, un club de canoë kayak avec une section pirogue et océan racing pratiquant en loisirs et compétition. Le club de St Nazaire (SNOS canoë kayak), en partenariat avec la ville et autres collectivités (département, région,) organise manifestations et compétitions sur le littoral. Sur la Communauté d'Agglomération de Saint-Nazaire, on retrouve trois autres clubs : Le Brivet sur Trignac, Pornichet tous deux en périphérie de St Nazaire, et Besné. Un projet d'un autre club est en cours à St Brévin pour la pratique de la pirogue. La multiplication des structures de la pratique sur un espace maritime commun, ainsi que des partenaires financiers privés et publics communs justifient donc cet avis réservé du CDCK44. Avis CRCK : L'association RIMA HERE est de création récente (janvier 2023) et composée de membres issus du SNOCK au sein duquel ces licenciés pratiquaient la pirogue. Ces pagayeurs ont souhaité rejoindre l'association qui sollicite son affiliation dont l'objet initial, à finalité culturelle, a été étendue à la pratique de la pirogue polynésienne (Va'a). Il ne semble pas s'agir d'une scission les demandeurs n'ayant pas produit dans le dossier une convention en ce sens conclue avec le SNOS. Il n'y a donc pas de cession de matériel nautique. Le club ne donne aucune

	information sur le matériel utilisé et le lieu de son stockage. La demande ne précise que la Maison des associations qui n'est pas une base nautique. Le comité régional qui constate également que le comité départemental exprime des réserves sur les effets de l'arrivée sur le territoire d'une association supplémentaire pratiquant la pirogue, émet un avis défavorable à la demande d'affiliation telle qu'elle a été déposée par l'association RIMA HERE au motif que les statuts de celle-ci comportent des dispositions qui ignorent l'exigence de gestion démocratique (voir note complémentaire qui détaille les manquements quant aux dispositions statutaires obligatoires), condition substantielle à l'affiliation à la fédération française de canoë-kayak. Avis du service : Le service accompagnement n'émet pas de préconisation, et laisse le BEx prendre la décision. Cette structure veut s'établir sur une ville accueillant déjà un club FFCK, le service les a incités à se rapprocher d'eux, du service des sports de la ville ainsi que les Elus aux Sports. Le service accompagnement indique que le dossier a été transmis le 2 décembre et que la structure Rima Here a modifié ses statuts en date du 19 décembre 2023, mais après l'étude du dossier par le CRCK et le CDCK et l'envoi des avis pour le BEx. Ces nouveaux Statuts seraient en conformité avec les exigences légales et fédérales et seraient approuvés par le service accompagnement. En revanche, ces nouveaux Statuts n'ont pas encore été déposés en préfecture, d'où l'absence du récépissé. → Le Secrétaire Général n'a pas pris part au vote. Les autres membres du BEx ne valident pas cette affiliation en raison des avis des organes déconcentrés (CDCK et CRCK) dans l'état actuel de la situation et demandent qu'un réexamen de cette demande puisse être réalisé par le CDCK et le CRCK lorsque les conditions statutaires seront réunies
6. Demande d'agrément Canoë Kayak Gorges de l'Ain (AURA)	CANOË KAYAK GORGES DE L'AIN est une structure commerciale sous le régime de l'auto-entreprise créée par Alain JOURDANT, le 06/06/2014. La structure située à Thoirette (01), demande un agrément à partir du 1^{er} janvier 2024. Alain JOURDANT est auto-entrepreneur et éducateur sportif. Il est DEJEPS CKDA perfectionnement sportif eau vive et BEES 2^o degré. Il a été employé du club d'Oyonnax. Il propose des prestations commerciales en eau calme (de la randonnée et du SUP) dans les Gorges de l'Ain qui sont peu fréquentées et très sauvages. La structure ne fait partir que 14 personnes au maximum, toutes les heures. Les clients sont sensibilisés au respect de la nature, des riverains, des différents utilisateurs et une part importante de la prise en charge est réalisée sur la sécurité et la technique de navigation. Le Comité départemental de l'Ain et le Comité régional se joignent pour formuler cet avis favorable à l'adhésion à notre réseau de cette nouvelle structure. Le responsable est bien connu dans le milieu des sports de pagaie, comme l'attestent son CV et son parcours récent à notre service. Son engagement à respecter les critères d'adhésion nous paraît donc solide. Avis favorable du service. → Le BEx valide cet agrément

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Annexes Règlements Sportifs	Présentation des Annexes suivantes : • <u>Course en Ligne – Marathon - Paracanoë :</u> • Modification du mode d'inscription pour les Championnats de France L'ensemble des bateaux sélectionnés sont automatiquement inscrits. Chaque club devra lors de la période de confirmation supprimer ou modifier ses bateaux. • Championnat de France Marathon Précision sur la sélection des bateaux biplaces, Précision sur la pénalité de temps qui sera de 15 secondes. • Championnat de France Minimes des régions Autant de finales que de séries Précisions sur le mode d'attribution des points. → Le BEx valide ces annexes Course en Ligne-Marathon, • <u>Slalom :</u> • Création du Championnat de France Master • Modification du Championnat de France U23 qui aura lieu sur le Championnat de France Elite • Précisions sur l'utilisation de la « Vidéo non officielle ». • → Le BEx valide le reste de ces annexes et demande d'ajouter un point. Comme l'année passée, le combiné U15 (victoire) – U18 (podium) donne au même accès à la N1 que les épreuves individuelles. • <u>Descente :</u> • Epreuves ouvertes avec dissociation des C1H M2/M3 en deux épreuves C1HM2 et C1HM3, une seule ne seule épreuve pour les C2 Mixte, création d'une épreuve C2 Mixte U15 et des épreuves par équipe U15. • Championnat de France U15 des Régions Précisions sur le mode de classements. → Le BEx valide ces annexes Descente, • <u>Kayak Polo :</u> • Modifications du tableau de rétribution, • Expérimentation pour 2024 pour les U15 de jouer 4 contre 4 avec 3 remplaçants, • Précisions sur les transitions entre divisions, • Modification de qualification pour la Coupe d'Europe des Clubs. • → Le BEx valide ces annexes Kayak Polo, • <u>Dragon Boat :</u> • Création de la Coupe de France des Régions, • Modalités d'accès aux Championnats de France,
---	--

	• Précision sur le mode de sélection, • Attribution des points lors des compétitions nationales, • Classement Clubs, avec une création de 3 divisions, • Suppression de l'article DB10 U21. → Le BEx valide ces annexes Dragon Boat, • <u>Ocean Racing / Va'a :</u> • Pas de modifications notoires, • Coupe de France Va'a Longue Distance, avec l'absence de calendrier dans les annexes pris en compte sous ce titre sur l'extranet. → Le BEx demande de préciser par un avenant aux Annexes, les manches retenues pour la Coupe de France Va'a Longue Distance par la CNA et valide le reste de ces annexes, • <u>Waveski Surfing :</u> • Modifications / précisions des différents tableaux → Le BEx valide ces annexes,
2. Proposition d'instruction Bex pour l'appel du jugement de la RNN D'Ares	Contexte : en mai 2021 la préfète de la Gironde et le préfet Maritime de l'Atlantique arrêtent que la circulation des personnes n'est autorisée qu'à pied dans la RNN des Près Salés d'Arès (nord bassin d'Arcachon). Une structure fédérale est présente en bordure de la RNN : 3366 Ares Kayak Nature, membre agréé de type A. La gérante, Sophie Bégin, a également sur le même site (et à la même adresse) une structure commerciale non affiliée, BECALOU sachant que celle-ci a engagé un référé de son côté contre cet arrêté. Après analyse juridique, cet arrêté présente de nombreuses incohérences et notamment les articles 1 et 3 qui manquent de fondement, et causent une atteinte tout autant injustifiée qu'excessive aux activités. ⇒ Un recours gracieux est intenté en date du 2 juillet 2021 avec comme co-requérants le CRCKNA, le CDCK33 et le SNGPCKDA, ⇒ 2 septembre 2021 : décision implicite de rejet, ⇒ 26 octobre 2021 : la FFCK et ses co-requérants attaquent l'arrêté au TA de Bordeaux, ⇒ 27 novembre 2023 : ordonnance de jugement : le TA de Bordeaux rejette la requête en annulation intentée par la FFCK ; rejet sur le fond, considérant que la question a déjà été jugée par un rejet du référé intenté par Becalou, <u>Proposition d'interjeter en appel la décision du TA de Bordeaux.</u> Cet appel doit se faire en n'associant pas le SNGPCKDA afin d'éviter la confusion des dossiers (AKN / Becalou) qui est intervenue lors du jugement initial. Par décision de son bureau, le CRCKNA valide la perspective d'interjeter en appel ; la décision du CDCK33 n'est pas encore connue à ce jour. → Le BEx valide cette proposition d'interjeter en appel la décision du Tribunal Administratif de Bordeaux,

3. Championnat de France Descente classique et mass start 2024	Le CDCK de la Corrèze est candidat aux Championnats de France Descente Classique et Mass Start à Treignac, du 18 au 20 mai 2024. A la suite des courriers de soutien de la collectivité territoriale et du comité régional de canoë kayak, la Commission Nationale de Descente et le service Animation sportive donnent un avis favorable. → Le BEx valide cette organisation de championnat de France,
4. Championnat de France Raft 2024	Le Parc Aquasport est candidat à l'organisation du Championnat de France de Raft, à Pau, les 04 et 05 mai 2024. A la suite des courriers de soutien de la collectivité territoriale et du comité régional de canoë kayak, la Commission Nationale de Freestyle et le service Animation sportive donnent un avis favorable. → Le BEx valide cette organisation de championnat de France,
5. Championnat de France Kayak Polo 2024	Le club de Thury Harcourt est candidat à l'organisation des Play-Off 2024 ainsi qu'au 1^{er} tour de la Coupe de France du 05 au 07 juillet 2024. A la suite des courriers de soutien de la collectivité territoriale et du comité régional de canoë kayak, la Commission Nationale de Kayak Polo et le service Animation sportive donnent un avis favorable. → Le BEx valide cette organisation de championnat de France,
6. Plénière électorale CNA Kayak Polo	A la suite de la démission début 2023 de Frédéric ESCAFFRE de la présidence de la Commission Nationale d'Activité Kayak Polo, il a été organisé une plénière électorale, le mardi 19 décembre 2023. Virginie BRACKEZ et Mathieu LOIR étaient co-candidats afin d'assurer une co-présidence à la CNA. 7 Comités régionaux étaient représentés : Bretagne, Haut de France, Ile de France, Normandie, Pays de la Loire, PACA et AURA. Les résultats sont : 7 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE L'Assemblée Plénière propose donc au BEx puis au Conseil Fédéral une co-présidence de cette Commission Nationale d'Activité avec Virginie BRACKEZ et Mathieu LOIR. → Le BEx valide cette proposition, La décision définitive est du ressort du Conseil Fédéral.
7. Juges / Arbitres Internationaux 2024	La Commission Nationale des Juges et des Arbitres après proposition des Commissions Nationales d'Activités concernées propose les pré-nominations suivantes pour les compétitions internationales 2024 de Marathon, de Kayak Polo, de Descente et de Freestyle. → Le BEx valide ces propositions en rappelant l'intérêt qu'il y aurait pour les commissions de définir une stratégie à long terme dans ce domaine
8. Comptes rendus des réunions de la Commission Nationale ESIND	Réunion de bureau du 15 juin 2023 (compte rendu détaillé en Annexe) <u>Actualité des régions</u> : présentation des enjeux et problématiques locales. Des pressions sur la ressource en eau sont de plus en plus présentes au sein des CLE ce qui amène à une multiplication des réunions ; par ailleurs la

complexité des débats notamment en CLE nécessite un document plus complet et plus opérationnel que la doctrine ;

Les enjeux présentés au sein des Bassins par les préfets coordonnateurs ne sont pas forcément suivis d'effets par les Préfets de départements ;

Regain d'intérêt pour des DREAL sur les listes d'ouvrages ; les services de l'Etat demandent des données très précises, dans des délais contraints, sans donner les moyens à la fédération d'effectuer le travail, il s'agit d'une vraie difficulté ;

- Actualités nationales :

Nécessité de compléter la doctrine par un document FAQ argumentaire, A programmer la mise en place d'un groupe de travail avec les membres des Conseils Maritimes de Façade avec pour mission la réalisation de contributions pour la consultation prévue,

Une nouvelle loi sur l'eau serait en préparation, il est important de se rapprocher de parlementaires pour avoir l'assurance de ne pas revenir sur les acquis du nautisme des 30 dernières années,

A la suite de l'étude juridique relative aux cyanobactéries, commandée au cabinet JED, une nécessité d'étude opérationnelle sur les cyanobactéries est avérée. L'objectif est de porter cette nécessité au CNOSF, pour avancer en interfédéral ;

La question du renouvellement des bénévoles de la commission se pose encore et toujours. Nécessité de former des groupes de travail plus larges pour recruter de nouvelles personnes

- Actualités du SATE : point d'étape Sentiers Nautiques et Gardiens de la Rivière ; retour sur l'atelier adaptation de nos pratiques et du fonctionnement du siège au changement climatique, études en cours et en projet

Réunion du 27 novembre 2023

Présentation Dominique Texier qui va accompagner la FFCK pendant 2 ans dans le cadre d'un mécénat de compétence sur la thématique des Gardiens de la Rivière.

- Actualité des régions (voir Compte-rendu)

- Stratégie maritime

Peu de contacts avec les représentants des façades maritimes => quels sont leurs besoins et leurs avis ? Une contribution doit être faite pour avril 2024 => cet enjeu sera présenté en Conseil des Territoires ; la CNESIND peut bien coordonner la thématique mais il faut que les représentants maritimes soient présents aux temps de travail.

Affirmer qu'on existe et qu'on possède des outils qui permettent d'aller dans le sens des stratégies. Comment enrichit-on le document proposé avec nos enjeux ?

Question de la mise en place d'un schéma directeur spécifique à chaque façade à étudier (qui comprendrait également la question des accès et des zonages)

- Stratégie nationale biodiversité

Stratégie toujours en cours d'achèvement et non finalisée.

Georges a analysé le document pour étudier les contributions dans lesquelles la FFCK peut s'investir. La stratégie est portée par le CNB. Georges a contribué via le CNE : ce dernier a demandé une meilleure prise en compte des sports nautiques dans la stratégie. Il est important d'analyser également le document de stratégie pour voir de quelle manière on peut s'en inspirer

pour faire évoluer notre doctrine.

Faire diffuser le document de stratégie transmis par Georges.

Comment nos actions (dont les Gardiens de la Rivière) peuvent s'inscrire dans les fiches actions de la SNB afin de bénéficier de nouvelles sources de financement. A noter nouvelle Loi sur l'Eau en préparation au sein du Sénat => vigilance nécessaire.

- Actualités SATE

Cyanobactéries : les temps d'échange avec les Fédérations prennent un temps particulièrement conséquent. La voile a un travail intéressant avec l'UICN, mais n'est pas moteur ; tout comme l'aviron. => Peu d'évolutions malheureusement.

Signature partenariat avec l'ANEB : relais d'élus locaux dans les syndicats de rivière ; pas d'argent en jeu – mais organisation des journées de l'Eau (Redon, Annemasse, Sélestat... - 10 actions envisagées). Objectif journée de l'eau et sports nautiques au sein du club France (mais manque de réponse du COJO)

Sentiers Nautiques : nombreux projets dans la Somme, Valenciennes, CDCK du Vaucluse (appli autour d'Avignon)

Réunion du 18 décembre 2023

- Stratégie maritime

Présentation des enjeux par Marie Duval et des modalités de consultation prévues en Nouvelle Aquitaine. Le lien de consultation sera diffusé aux CRCK avec une note explicative sur l'intérêt de contribuer dans le cadre de cette consultation. Une seule stratégie nationale avec des variations à la marge sur chaque territoire.

- ⇒ Objectif : réalisation d'une contribution nationale pour la mi-avril avec un relais via notre réseau fédéral,
- ⇒ Constitution d'un groupe de travail avec les représentants en comités de façade dès janvier pour élaboration d'une contribution dès mars,
- ⇒ Inviter les comités régionaux qui ont une façade afin de trouver de nouveaux interlocuteurs « mer »,
- ⇒ Inciter les structures à participer aux échanges via la réalisation d'une note synthétique des enjeux,
- ⇒ A l'occasion du temps de travail des CT / Agents territoriaux prévoir un temps d'information.

- Point sur la commission

Retour sur le projet de la commission pour l'olympiade – point d'avancement.

Rencontre des Agences d'Eau : LB a été officiellement sollicité depuis 4 mois sans retour ; Rhin Meuse : des contacts sont en cours ; l'Agence nous sollicite pour savoir ce qu'on peut leur proposer,

AG : propositions intéressantes d'études relatives à la question des passes mixtes notamment. Contribution FFCK a été rejetée au dernier comité de bassin. Ceci doit rester une Priorité 2024 !

- Inventaire / suivi de nos représentants :

S'appuyer sur le travail conduit par Michel VENDROT sur Loire Bretagne. Avec les EPTB nécessaire de faire le lien entre nos enjeux et leurs envies question des défis d'itinérance sur les territoires des EPTB – derrière les pratiques de sport de nature il y a des opérations de gestion (perspective de la journée « sport et gestion de l'eau » au sein du club France des JOP – a

	<i>minima</i> journée grand public avec panneaux d’affichage) Une communication a été faite au sein de la Lettre des Dirigeants • <u>Outils numériques</u> : moyens financiers limités en rapport avec les besoins (notamment SIG) ; site internet des Gardiens de la Rivière en standby par manque de budget également. Les pages relatives à la commission doivent être réinvesties. Enjeu de la remontée de dates au cœur de nombreuses problématiques dont les GdR (notamment la question des remontées des opérations de nettoyage de rivières – utilité de la remontée des bilans et de l’exploitation qui peut en être faite derrière). La diffusion de la communication doit être placée au cœur des actions de la CNESIND dans la prochaine mandature, afin que les fonds mobilisables hors ministère des sports puissent être captés. ⇒ Question du conseil scientifique, Question du financement des formations internes à intégrer dans notre approche partenariale (les Agences doivent financer la formation de nos bénévoles représentants dans les instances de gestion de l’eau – on n’a pas les bonnes ressources en internes – cela nécessite des interventions d’experts extérieurs qui ont un coût). Pas de valorisation des structures qui se sont engagé dans la charte ministérielle des manifestations éco-responsables => inciter à promouvoir le label développement durable du CNOSF et collecter les retours d’expérience des organisateurs. Le panneautage historique ESIND (3 ou 4) sera déployé à la Maison des Sports de Pagaie (y compris un livre). Il y a désormais une page FFCK au sein de l’ANEB => elle sera à alimenter. ⇒ Question de l’activité de la commission et du SATE sur les réseaux sociaux. • <u>Perspectives nouvelle olympiade</u> Définir une note d’orientation à transmettre aux futurs candidats sur l’avenir de la commission et du SATE. ⇒ Objet d’une plénière transversale ? → Le Bureau exécutif valide ces comptes-rendus de réunion
--	--

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
1.	L’Assemblée Générale extraordinaire du 9 décembre 2023 a validé les nouveaux statuts et le Règlement. Il reste à mettre en conformité des Annexes du Règlement Intérieur. Une réunion de la Commission Sportive est prévue les 6 et 7 janvier et pour l’organisation de cette réunion, il était demandé au BEx de préciser les points spécifiques à modifier en particulier sur les annexes 2, 7 et 5. Le travail sera poursuivi avec la cellule juridique fédérale avant de reprendre ces textes en BEx et en comité de lecture, pour pouvoir les présenter ensuite au Conseil fédéral, pour approbation.

Sur l'Annexe 2,

1) Composition de la Commission

Doit-on conserver la constitution actuelle d'un bureau d'une commission avec six personnes, en veillant à la présence d'au moins 2 personnes de chaque genre (ou imposer un écart entre le nombre d'homme et de femme qui ne soit pas supérieur à un ou à deux) ?

Est-il possible d'ajouter plus d'une personne en cas d'ajout d'une autre discipline ?

Faut-il préciser les appellations des membres de commission d'activité (Responsable calendrier, Responsable classement, Responsable du Corps Arbitral, Athlète compétiteur, ...) ?

Comment prévoir la nomination des chargés de mission en accord avec le Bureau Exécutif ?

Peut-on envisager la notion de coprésidence ou la nomination d'un vice-président ?

Doit-on préciser davantage le rôle du Référent BEx par rapport à la commission ?

2) Les missions des CNA (éléments à ajouter ou à supprimer, recentrer les actions sur l'animation nationale, ...) ;

3) La notion de plénières tous les deux ans (utilisation de Teams)

Faut-il conserver la notion de plénières tous les deux ans sachant que Teams permet de simplifier ce type de réunion (une par an) ? Organisation d'une plénière des plénières pour toutes les commissions (d'activités ou transversales) ? Faut-il organiser des états généraux ? Comment optimiser le fonctionnement des commissions en liaison avec les Comités régionaux ?

4) La gestion des comptes rendus de commission :

Les suites de la période Covid et la réalisation de réunions sous Teams entraînent une augmentation du nombre de réunion et paradoxalement une diminution des comptes-rendus à valider en BEx comme le montre cet état sur ces 6 années).

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de Compte-rendu de Commission	54	42	49	33	33	22

Pourtant, il est écrit « A2 – 2.5.2 – Compte rendu - Un compte rendu est systématiquement rédigé à l'issue de chaque réunion, puis validé par le BEx avant diffusion ». Il semble bien que l'utilisation de réunion distancielle a augmenté le nombre de réunion. Cette situation doit nous amener à réexaminer cette question importante au regard de l'information des clubs et des circuits de décision au sein de la FFCK.

5) Les rôles et les missions d'un Référent BEx et du CTS référent,

6) Le rôle et les missions de la Commission Sportive.

Sur l'Annexe 7, il faut ajouter la constitution de la liste des Juges et Arbitres nationaux et internationaux qui pourront voter pour l'élection des deux représentants au Conseil d'Administration et qui ne peut plus être du ressort des seuls bénévoles des Commissions Nationales d'Activité.

Le problème est de maîtriser les règles de validation d'un Juge ou d'un arbitre et surtout de son maintien dans la liste. Il faut donc simplifier les règles (ou au moins les harmoniser) pour « conserver » un titre de juge ou d'arbitre national et pour

faire partie de cette liste. Ceci doit-il se faire par un salarié fédéral pour le contrôle de cette liste et sa mise à jour en passant peut-être avec une évolution de CompetFFCK et KPI pour une sortie automatique.

Il faudra préciser la procédure électorale de deux juges ou arbitres (un homme et une femme de deux disciplines différentes), élus par leurs pairs, pour être membres du Conseil d'Administration ainsi que les remplaçants, afin d'éviter de refaire une élection au cours de l'Olympiade. Ces deux personnes seront de droit dans la CNJA sans en assurer forcément, la présidence qui reste de la responsabilité du Conseil d'Administration sur proposition du Comité Exécutif.

Il est aussi proposé de préciser les procédures de nomination des ITOs.

→ Le BEx propose de reprendre l'ensemble des points lors du séminaire BEx DTN mais demande que les avis des Présidents de commission, membre de la Commission Sportive puissent être forces de proposition et que ces points soient abordés lors de la Commission Sportive du 6 et 7 janvier 2024.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Nomination d'un nouveau Manager Kayak Polo

A la suite du changement de mission d'Antoine DUCOURET, Manager Polo depuis 2020, le coordonnateur des disciplines de haut niveau a publié un appel à candidature pour le poste de Manager Kayak Polo sur information DTN. Cette information a été relayé sur la page Facebook Kayak polo de la FFCK.

Deux candidats ont postulé sur ce poste et ont obtenu un entretien avec le coordonnateur des disciplines de haut niveau (Non Olympique).

Le DTN, l'ex-Manager Polo et le coordonnateur des disciplines de haut niveau ont retenu à l'unanimité Monsieur Denis SAINTE MARTINE.

Denis sainte martine est bénévole, il a travaillé ces dernières années avec Antoine DUCOURET, plus particulièrement sur la logistique, il a donc accompagné les équipes de France de Kayak Polo sur les stages et sur les échéances importantes de la saison.

En tant que Bénévole, il est licencié à la FFCK depuis 2007 exerce dans un club en tant que trésorier adjoint dans un club et aussi en tant que chargé de mission au sein de la commission nationale Kayak Polo.

C'est la première fois qu'un bénévole sera nommé manager d'une équipe Nationale d'une discipline de Haut niveau ministériel. Aucun cadre technique de la fédération n'a postulé.

Le manager travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur des disciplines de haut niveau notamment en ce qui concerne les documents officiels et le budget. Les convocations de stages, les règles de sélection, la tenue du budget sont du ressort du Directeur Technique National en relation avec le coordonnateur des disciplines de haut niveau.

Fin du BEX à 21 h 05

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

